AR Prefecture

016-200054047-20240624-2024_06_24_10-DE
Reçu le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024

CONFOLENS
Cité de Confluences

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents : 13
Excusés-Absents : 10
Délégations : 05

Date de Convocation :
jeudi 13 juin 2024

Date d'affichage :
Jeudi 13 juin 2024

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du jeudi 13 juin 2024 sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

Etaient présents :
Mme VILLEDARY Véronique, Mme LAMANT Marie-Line, M. PAULET Didier, M. BOOB Frédéric, Mme FOURNIER Sylvia, M. LEBRET Hubert, adjoints
M. DEMONT Jean-Michel, M CHOPY Laurent, Mme MANCEAU Emmanuelle, Mme SOULAT Séverine, Mme FAYET Margot, M. MILLOTTE Amaury, conseillers municipaux

Excusé(e)s / Absent(e)s: M. BOUTY Philippe, M. GRAVELLE Alain, Mme LANDREVIE Susanne, Mme BARRY Marie-Christine, Mme SIMON Sandrine, Mme LAFONT Cindy, M. FELIX Gaël, , M. GAULTIER Tom, M. DEVAINE Justin, Mme BOURDIER Elise

Délégations : M. BOUTY Philippe à M DUPRÉ, M. GRAVELLE Alain à Mme VILLEDARY Véronique, Mme LANDREVIE Susanne à Mme LAMANT Marie-Line, Mme BARRY Marie-Christine à M. PAULET Didier, M. FELIX Gaël à M. LEBRET Hubert

Secrétaire de séance : Mme FAYET Margot

2024/06/24
N°10

10 - Personnel Communal - Signature convention concernant les frais de repas engagés par la commune pour la restauration du mercredi midi au Centre Socio Culturel du Confolentais

Suite à la réforme des rythmes scolaires, l'organisation du mercredi a bouleversé l'organisation des familles, des associations et des services publics, notamment celui de l'accueil de loisirs du Centre-Socio-Culturel du Confolentais.

De ce fait, la commune en concertation avec le Conseil Départemental représentant le collège Noël-Noël et le Centre-Socio-Culturel du Confolentais ont mis en place une restauration le mercredi midi au self du collège pour les enfants qui sont accueillis au centre le mercredi.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention s'avère nécessaire entre le Centre-Socio-Culturel du Confolentais et la Commune afin que celle-ci puisse refacturer au Centre-Socio-Culturel du Confolentais les frais de repas liés à ce service.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la signature de la convention pour l'année scolaire 2024-2025
- **AUTORISE** M. le Maire à la signer.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 25 juin 2024

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens